



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 101404

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modalités de recrutement des professeurs des écoles (PE). Chaque année, dans chaque académie, le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) donne lieu à une liste principale ainsi qu'à une liste complémentaire. En fonction des besoins et des ouvertures de postes dans les écoles, et au regard du décret du 1er août 1990 portant sur le recrutement des professeurs des écoles, il est d'usage, pour pourvoir aux postes vacants, de faire appel aux inscrits sur liste complémentaire. Or début septembre 2016, les aspirants professeurs des écoles ont appris le blocage de l'ouverture de toutes les listes complémentaires de France à la suite d'une décision ministérielle. Alors que la pénurie d'enseignants est grande et que de nombreux enseignants ne sont pas remplacés, on assiste au recrutement de non titulaires : contractuels ou vacataires. Si certaines académies ont obtenu fin septembre 2016 le droit d'ouvrir leur liste complémentaire, ce n'est pas encore le cas de celle de Toulouse. Il apparaît indispensable d'ouvrir les listes complémentaires du CRPE afin de sortir de cette logique de précarisation et de remédier au déficit d'enseignants, entraînant de graves conséquences sur la qualité de notre système éducatif. Ces ouvertures s'avèrent d'autant plus nécessaires que si elles ne sont pas ouvertes, les personnes inscrites sur ces listes perdent le bénéfice de leurs concours. C'est la raison pour laquelle elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101404

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10472

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)